

## Séance du 20 février 2017

### Participation au Parc éolien « Les Vents d'Arpes »

Les mandataires ont décidé de participer à concurrence de 5% dans le capital de la société anonyme « Les Vents d'Arpes » et d'acquérir les parts à la valeur nominale de souscription à concurrence de 5 % des Fonds propres et de reprendre les créances du prêt subordonné actionnaire qui correspond à ces cessions.

L'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a rappelé ce projet de construction d'un parc constitué de quatre éoliennes situées dans le nœud autoroutier de Nivelles-Sud. Il a également présenté la société d'exploitation « Les Vents d'Arpes » dont les parts sont réparties comme suit : 70% pour le privé et 30% pour le public (15% pour Clef et les citoyens locaux, 5% pour la Ville, 5% pour EBW et 5% pour IBW).

Les fonds seront financés à 85,13% par emprunt et 14,87% par fonds propres et prêts subordonnés, soit un montant total de 16.510.336€.

« Le montage financier pour la Ville est de 5.000€ de fonds propres et de 92.750€ de prêts subordonnés. Le montant total de l'investissement s'élève à 97.750€ », a expliqué l'Echevin. D'après lui, la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre aurait lieu en avril et l'inauguration du parc en automne 2017.

Le Conseiller Louison RENAULT (PS) a précisé que les Nivellois qui prennent des parts dans la société n'investissent pas uniquement dans le parc nivellois. Côté technique, les Conseillers Louison RENAULT et André FLAHAUT (PS) ont estimé le coût pour le câblage et la structure exorbitant. Le groupe PS aurait souhaité avoir l'avis de Ventis concernant ces données techniques avant de devoir voter sur le point. La majorité ne souhaitant pas le reporter, le groupe PS a donc voté contre. Par ailleurs, l'Echevin s'est engagé à programmer une réunion technique pour la prochaine commission.

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que les charges d'urbanisme serviraient à sécuriser le chemin de Fontaine l'Evêque. « Pour rappel, le Conseil communal a déjà décidé la perception d'une taxe annuelle sur les éoliennes pour un montant de 12.500€ par mât, soit 50.000€ pour l'ensemble du parc », a conclu Pascal RIGOT.

### Travaux

Les édiles ont approuvé le principe général d'adhérer au nouveau plan d'investissement à destination des Communes pour les années 2017 à 2018. La Ville espère ainsi obtenir du Service public de Wallonie un subside de 631.918 € TVAC.

Seront proposés :

- l'égouttage et l'amélioration des rues du Gendarme, du Moulin et Ri des Corbeaux à Monstreux ;
- l'égouttage et l'amélioration de la rue Castelain ;
- l'entretien des voiries communales 2017 ;
- la mise aux normes du Centre culturel du Waux-Hall.

### Vente des Récollets

Il a été décidé d'approuver la promesse de vente s'élevant à un million cinq cent treize mille euros, signée par la s.a. Groupement immobilier de Mons et de charger le Comité d'Acquisition de Mons et/ou du Brabant wallon de passer l'acte de vente et de représenter la Ville.

Les mandataires PS ont voté contre.

### **Partenariat avec l'asbl « Amo Tempo »**

Les priorités de la Ville étant de soutenir l'accueil des jeunes et le développement de leur participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique, elle travaille depuis un certain temps en partenariat avec l'asbl « Amo Tempo ».

Cette association gère notamment l'asbl MJ Squad qui vient d'obtenir l'agrément en tant que maison de jeunes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais est actuellement sans promesse ferme de subside de fonctionnement ou d'emploi de la part de la FWB.

La convention entre la Ville et l'asbl « Amo Tempo » a ainsi été modifiée et est renouvelée jusqu'à l'obtention de la subvention.

### **Publication des mandats ?**

Le groupe cdH a déposé une résolution relative à la publication des rémunérations liées à l'exercice de mandats locaux. Estimant que le cadastre ne doit pas se limiter aux revenus mais doit intégrer d'autres paramètres (ex. temps de présence, etc ...), la proposition a été rejetée.

### **Salon de l'enseignement**

Marie-Thérèse BOTTE (PS) a regretté l'absence de certaines écoles au salon de l'enseignement. « Il faut dépasser les clivages et aider les familles à la recherche d'information », a-t-elle ajouté.

Déçu également, l'Echevin de l'Enseignement Bernard LAUWERS a rappelé que le salon en était à sa 4<sup>ème</sup> édition. Il prône la conciliation entre les différentes directions et projette d'organiser le prochain dans le Foyer du Waux-Hall.

### **Plan communal de mobilité**

« Le plan communal de mobilité date de 2003. Quand sera-t-il revu car je reçois de nombreux avis négatifs au niveau de la fluidité de certains axes ? », a demandé Gaëtan THIBAUT (PS).

L'Echevine en titre Valérie DE BUE a annoncé qu'une nouvelle étude vient de démarrer. Il a fallu établir un cahier des charges. Un pré-diagnostic a déjà épinglé toute une série de problèmes. Le marché a été remporté par une société spécialisée pour 95.976€ TVAC, dont 75% est pris en charge par la Région wallonne et 25% par la Ville.

« Nous allons à nouveau associer la population. La CCATW est impliquée ainsi que le Comité d'accompagnement composé, entre autres, du TEC, SPW, SNCB... Elle va durer entre un et deux ans », a déclaré l'Echevine.

« Quant à la gestion des feux de signalisation, elle devrait être améliorée par les nouvelles technologies, ce qui permettrait de passer en phase orange de façon permanente ou d'appliquer le feu à certaines heures », a précisé le Bourgmestre.

### **Mise en place du « Kiss and Go » à l'école André Hecq**

A la question de Louison RENAULT (PS) sur la mise en place du « Kiss and Go » à l'école André Hecq, le Bourgmestre Pierre HUART a décrit une série de problèmes rencontrés. Il a d'emblée affirmé que des travaux conséquents devraient être réalisés afin de sécuriser les lieux.